



Déclaration liminaire du SNES CSE du 8 juin 2017

En ce premier CSE de la nouvelle mandature, le SNES-FSU vous souhaite ainsi qu'à la communauté éducative de se-reines et fructueuses sessions de travail. Nous espérons en particulier que les réflexions et analyses exprimées au CSE puissent être prises en compte

Le SNES-FSU porte un projet d'amélioration des conditions de travail et de rémunération des personnels, et d'une démocratisation du système éducatif garantissant à tous les jeunes l'acquisition d'une culture commune riche et émancipatrice, les faisant accéder à un haut niveau de qualification propre à leur permettre de réussir leur vie personnelle, citoyenne et professionnelle, propre aussi à tirer l'économie du pays vers le haut. C'est à l'aune de ces revendications que nous porterons nos avis.

Les personnels qui partagent cet objectif ont été confrontés ces dernières années aux effets de la montée des inégalités sociales, à une augmentation de leur charge de travail. C'est d'abord la montée des effectifs, particulièrement sensible en lycée, c'est aussi les méthodes de gouvernance prescriptives et descendantes qui ont souvent mis à mal les collectifs de travail. En collège, cette dernière année scolaire s'est caractérisée par une floraison de nouveautés, que ce soit programmes, évaluation, dispositifs de la réforme, et si l'engagement des uns et des autres n'a jamais fait défaut, il est grand temps de mieux prendre en compte la réalité du travail et d'entendre ce que disent les professionnels de l'éducation.

Nous vous demandons donc une continuité de certains chantiers initiés sous le précédent quinquennat : revalorisation financière pour tous portant à la fois sur la valeur du point d'indice de la Fonction publique et sur la progression de carrière – les mesures prises récemment n'ayant pas permis de rattraper le déclassement de nos professions – plan pluriannuel d'emplois et de recrutements, plan de résorption de la précarité, amélioration de la formation initiale et continue.

Concernant l'organisation du système éducatif, d'ores et déjà vous avez annoncé quelle serait votre feuille de route et ciblé certains sujets. Nous souhaitons en tant que syndicat majoritaire dans le second degré vous faire part de nos demandes : mixité sociale, baisse des effectifs des classes, renforcement des liaisons collège-lycée et lycée-enseignement supérieur, voici quelques exemples de mesures qui seraient de nature à améliorer les conditions d'étude et de travail des personnels et des élèves. L'éducation prioritaire, en particulier en lycée et la réforme du lycée doivent être traitées

Enfin, nous considérons nécessaire de clarifier la question de l'autonomie des établissements : elle doit pour nous permettre aux équipes pédagogiques d'avoir davantage de pouvoir d'agir sur leur métier, diversifier leurs pratiques et construire des projets tenant compte des publics accueillis, et non pas renforcer le pouvoir du chef d'établissement comme les politiques menées jusqu'à présent dans ce domaine l'ont fait. Pour cela, l'autonomie doit s'intégrer dans un cadrage national fort prévoyant des dédoublements et donnant des marges de manœuvre sous forme de moyens supplémentaires à la libre utilisation des équipes.

À ce titre, le projet d'arrêté sur l'organisation des enseignements en collège que nous examinerons ce jour maintient ce principe d'une autonomie qui n'est pas celle des équipes, contraintes de faire des choix difficiles entre le rétablissement de dédoublements disparus avec la réforme, la possibilité de concertations ou co-interventions induites par un projet interdisciplinaire, le financement d'options. Vous ajoutez même à cette liste la possibilité de classes bilingues, européennes, etc. sans dotation supplémentaire. C'est vouloir faire beaucoup avec peu ! Cela ne fera qu'accroître des différences dans les politiques d'établissement. C'est s'accrocher à un dogme, celui d'une autonomie contrainte dont la corrélation avec l'amélioration des résultats n'a jamais pu être démontrée.

C'est pourquoi le SNES-FSU considère que ce texte ne peut être que provisoire et ne doit pas vous exonérer d'une discussion et d'un travail approfondis sur le collège afin d'aboutir à une autre réforme. Nombreuses seront les équipes éducatives qui accueilleront avec un certain soulagement les assouplissements portés à l'actuelle réforme qui a eu pour effet de compliquer l'organisation du travail sans bénéfice pour les élèves, a même eu parfois l'effet paradoxal de mettre fin à des projets construits et élaborés. L'imposition des thématiques d'EPI distantes des programmes, de leur nombre ont trop souvent conduit à des montages peu efficaces sur le plan des apprentissages, distincts de ce qu'est véritablement l'interdisciplinarité, tandis que l'accompagnement, en classe entière, déjà rejeté dans le cadre de la réforme du lycée, n'en avait quelquefois que le nom. Plusieurs mois d'action des personnels, les bilans faits par le SNES-FSU fondés sur les nombreuses remontées des établissements ont illustré l'infaisabilité et l'inefficace de la réforme en tant que telle. Nous prenons acte de ces premiers bougés mais la question de l'évaluation des élèves, le caractère chronophage et peu explicite pour les familles des bulletins, tout a contribué à rendre cette année éprouvante. Il est donc urgent de traiter ces questions.